

**De:** Urbanisme <urbanisme@profondeville.be>  
**Envoyé:** vendredi 9 janvier 2026 14:12  
**À:** Agnès Mathijsen | In-Deed Notaires Notarissen  
**Objet:** [REDACTED]

**Indicateur de suivi:** Assurer un suivi  
**État de l'indicateur:** Terminé

Bonjour,

Le bien est situé à la fois en zone d'habitat à caractère rural et en zone forestière. Il y a donc une partie « à bâtir » d'environ 40 mètres de profondeur depuis la voirie, le fond du terrain étant en zone forestière (non bâtissable).

Bàv,



**PROFONDEVILLE**  
COULEURS NATURE

**Yannick DUPUIS**

*Responsable Département Cadre de Vie*

☎ 081/39 60 78

✉ [yannick.dupuis@profondeville.be](mailto:yannick.dupuis@profondeville.be)

*N.B.: Ce message reste informel, n'engage que son auteur et ne peut être considéré comme une communication officielle de la commune de Profondeville. Tout courrier officiel doit toujours actuellement être confirmé par lettre revêtue de la signature du Bourgmestre, ou du membre du collège qu'il délègue, et contresignée par le Directeur général, ou de l'agent qu'il délègue, recevoir en sus le sceau communal conformément aux articles L1132-3, L 1132-4 & L 1132-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation. Ce message, ainsi que ses annexes sont confidentiels et destinés exclusivement au destinataire (personne ou entité). Si vous le recevez par erreur, veuillez sans délai en avvertir l'expéditeur et le détruire ainsi que ses annexes. La publication, l'impression, la reproduction, la diffusion et/ou la distribution de ce message et de toutes ses annexes auprès de tiers sont formellement interdits. La commune de Profondeville ne peut être tenue responsable d'une modification du message qui résulterait de la transmission par voie électronique.*